

# ASSURANCES

## CINQUANTE ANNEES D'ASSURANCE-FEU AU CANADA

Les chiffres suivants donnent un résumé de l'expérience des compagnies d'assurance-feu de 1869 à 1919.

Primes reçues en argent . . . . .	\$557,971,971
Primes gagnées . . . . .	\$535,111,024
Pertes encourues . . . . .	\$327,676,803
Dépenses encourues . . . . .	176,863,919
	504,540,722

Profit . . . . . \$ 30,570,302  
 Pourcentage du profit sur les primes en argent . . 5.48%

En 1869, les compagnies et leurs affaires étaient classifiées comme suit:—

	Nombre	Primes	
Canadiennes . . . . .	5	\$ 501,362	28%
Anglaises . . . . .	12	1,119,011	63%
Etrangères . . . . .	2	165,166	9%
	19	\$1,785,539	100%

En 1919, les chiffres sont bien différents:—

	Nombre	Primes	
Canadiennes . . . . .	39	\$ 6,415,838	16%
Anglaises . . . . .	40	20,377,871	51%
Etrangères . . . . .	55	13,237,765	33%
	134	\$40,031,474	100%

Le changement le plus frappant dans ces chiffres comparatifs est la réduction du pourcentage des affaires canadiennes et pour nous en expliquer la cause, nous devons nous en rapporter à l'expérience décourageante des compagnies canadiennes, particulièrement dans les premières années de cette période.

Dans l'année 1877 se produisit la conflagration de St-John qui entraîna une perte d'assurance de plus de \$5,000,000 et une perte de propriété de plus de \$13,000,000. Cette conflagration précipita la ruine de trois des treize compagnies canadiennes qui faisaient alors affaires, et deux autres disparurent en quelques années, après avoir lutté en vain pour leur existence; et ensuite, le nombre diminua graduellement jusqu'en 1896 où il atteignait 5, le même nombre qu'en 1869.

Ce ne fut qu'en 1905, soit vingt-huit ans après la conflagration que le nombre des compagnies canadiennes atteignit celui de 1877, soit 13.

Pendant les cinquante années, 25 compagnies canadiennes ont disparu. De ces vingt-cinq compagnies, cinq

disparurent par liquidation et cancellation ou expiration de leurs contrats et vingt par réassurance. L'expérience des cinq est résumée comme suit:—

Primes . . . . .		\$5,221,840
Pertes . . . . .	\$1,005,023	
Dépenses . . . . .	2,347,610	
		6,352,633

Pertes . . . . . \$1,130,793

L'expérience des vingt autres ressort des chiffres ci-dessous:—

Primes . . . . .		\$22,494,978
Pertes . . . . .	\$16,345,638	
Dépenses . . . . .	13,129,112	
		29,474,750

Pertes . . . . . \$ 6,979,772

Perte totale sur les polices . . . . . \$ 8,110,565

Certaines de ces pertes peuvent avoir été recouvrées par réassurance au moyen de commissions sur les risques en vigueur, mais le montant ne peut en être dégagé des rapports officiels.

Dans le cas de la plupart de ces compagnies, un montant comparativement petit de capital supplémentaire leur aurait permis de passer au travers de la crise et de se rétablir dans le champ d'exploitation de l'assurance, mais cette demande d'assistance n'obtint invariablement aucune réponse. Le profit d'assurance des compagnies canadiennes pendant la période de cinquante ans a été de 0.84 pour 100.

Si nous portons notre attention aux cinq dernières années, nous voyons que les chiffres sont plus encourageants. Les profits d'assurance des compagnies canadiennes y est de 8.37 pour 100 des primes en argent, et pour toutes les compagnies de 8.53 pour 100. Il est cependant évident que le changement sous ce rapport n'est pas suffisant pour attirer le capital dans les affaires d'assurance-feu, du fait des taux élevés d'intérêt qu'on peut obtenir sous d'autres formes de placements.

Une autre évidence de la répugnance du capital canadien à entrer dans le commerce d'assurance-feu se trouve dans le fait que presque toutes les compagnies canadiennes sont contrôlées ou possédées presque entièrement par des compagnies non-canadiennes.

En 1909, des 21 compagnies canadiennes par actions alors en opération, toutes, sauf trois, étaient la propriété de capital exclusivement canadien. Au 31 décembre 1919, soit dix ans après, des trente-trois compagnies par actions possesseurs de licences pour commercer en assurance-feu, seize, soit environ la moitié, étaient possédées ou contrôlées par des compagnies autres que canadiennes et pendant la présente année, trois de plus au moins ont suivi cet exemple, ce qui fait que les compagnies dans ce cas sont, à présent, la grande majorité.